

Potentiel vert pour le Grand Sud

ENVIRONNEMENT. Comment développer l'activité dans la zone des lacs tout en préservant cette zone humide classée au niveau international ? C'est la question que se pose la province Sud et ses partenaires, en pleine conception d'un plan de gestion.

C'était le 2 février 2014 : les lacs du Grand Sud étaient classés à la convention Ramsar*, et donc désignés comme une zone humide d'importance internationale, à l'instar du Mont Saint-Michel, de la Camargue, du lac Titicaca ou des Everglades.

« Historique », commentait alors la province Sud. Mais la reconnaissance de ces 44 000 hectares, traversés par neuf aires protégées, nombre de lacs et de cours d'eau, sur dix fois la superficie de Nouméa, invite surtout au travail.

« Cette zone présente de grands potentiels de développement économique, explique Nina Julé, élue de la province en charge du dossier. L'idée c'est de développer des activités non minières tout en préservant cette zone exceptionnelle ». D'où la réunion de ces deux derniers jours, au parc de la rivière Bleue, en vue d'élaborer un plan de gestion.

ÉCOTOURISME, SYLVICULTURE...

Associations, coutumiers, entreprises présentes dans la région et collectivités avaient répondu à l'appel. Première phase du travail, un « diagnostic de la zone » mené par un cabinet d'étude et présenté lundi matin. Densité forte d'espèces endémiques et pour certaines

menacées, réseau d'eau complexe, écosystèmes rares... « Il nous confirme la richesse des lacs du Grand Sud, et pointe un certain nombre de connaissances qui doivent être complétées », explique Céline Martini, directrice adjointe de l'environnement à la province qui rappelle que le Museum nationale d'histoire naturelle sera en mission sur la zone dans les semaines à venir.

Au centre du rapport deux activités « à fort potentiel ». L'écotourisme, d'une part : la vaste majorité des visiteurs des grands lacs et de ses parcs sont des résidents calédoniens, l'idée serait de profiter du rayonnement de Ramsar pour attirer de plus loin. La sylviculture, d'autre part, qui pourrait investir nombre de zones de maquis dégradé. « C'est l'occasion de montrer que le Sud, ça n'est pas que la mine », insiste André Yama, venu de Goro et représentant de Rhéébù Nùu. Le chemin est encore long : à l'issue des ateliers, des axes forts sont sur la table, mais le plan de gestion doit encore être discuté, rédigé et soumis à une enquête publique. Quant aux structures de gouvernance, elles restent à être mises en place.

Charlie René

*Convention internationale signée en 1971 dans la ville iranienne de Ramsar

INFOGRAPHIE PROVINCE SUD / PATRICIA CREZEN



Carte du site Ramsar, qui a fait l'objet d'un premier diagnostic. Dans ce travail, la province Sud a pu compter sur le soutien du programme Intègre de l'UE et Rescue de l'Agence française de développement.